

## COMPTE-RENDU COMITE SYNDICAL

**SAMEDI 28 NOVEMBRE 2009**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 16 novembre 2009, s'est réuni, à la Salle Henri Grouès à Châteaubourg, le Samedi vingt-huit novembre deux mille neuf à neuf heures.

<b>Nombre de délégués :</b>	<b>80</b>	<b>Nombre de délégués présents :</b>	<b>48</b>
<b>Quorum :</b>	<b>41</b>	<b>Nombre de pouvoirs :</b>	<b>0</b>

***Etaient Présents :***

**Délégués Titulaires :** M. Julien GUYARD (ARBRISSEL) - M. Hubert HUCHET (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Guy PLASSIER (AVAILLES SUR SEICHE) - M. Thierry DUPLAT (BALAZE) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Jean-Pierre RENAULT (CHAMPEAUX) - M. Alain HERVAGAUT (CHANCE) - M. Jean-Paul MESSENGER - M. Guy MEVEL (CHATEAUBOURG) – Mme Béatrice BURESI (CHATILLON EN VENDELAIS) - M. Francis TOUCHAIS (DOMAGNE) – M. Christian OLIVIER (DOMALAIN) – M. André LELIEVRE (DOMLOUP) – M. Joseph LOISEAU (DROUGES) - M. André BRIZARD (EANCE) - M. Louis BENARD (ERBREE) – M. Philippe DEBROIZE (ESSE) – M. Yves HISOPE (GENNES SUR SEICHE) – M. Pierre PLANCHAIS (LA CHAPELLE ERBREE) – M. Jean-Michel ROUSSEAU (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – M. André REUCHERON (LANDAVRAN) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) - M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Paul GARRAULT (MONTAUTOUR) - M. Jean-Pierre DAUPHIN (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Nicole ORHAN (MOULINS) – M. Victor TRUCAS (NOYAL SUR VILAINE) – M. Denis GATEL (OSSE) - M. Alain TESSIER (PIRE SUR SEICHE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Bernard PELTIER, M. Thierry RESTIF (RETIERS) – Mme Catherine ROUSSILLAT, M. Alain JOURDREN (SERVON SUR VILAINE) – M. Albert GUYON (ST AUBIN DES LANDES) - M. Daniel MARCHAND (ST AUBIN DU PAVAIL) – Mme Christèle GUILLET (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Raymond BORDIER (ST M'HERVE) – M. Michel PERRET, M. Anthony MOREL, Mme Marie-Jo BUSSON (VITRE).

**Délégués suppléants :** M. Marcel DURAND (AMANLIS) – M. Rodolphe CARNET (CORNILLE) – M. Jean-Marie ROUSSELET (MOUTIERS) – M. Emmanuel COLIN (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Lionel FRESNEL (THOURIE) – M. Gaëtan HULINE (TORCE).

**Pouvoir :** aucun

**Arrivée et départ en cours de séance :** aucun

**Assistaient également à la réunion :** M. Michel GRANGER (MONTAUTOUR) - M. Bernard PANAGET (OSSE) - Mme Bernadette MARTIN (ST JEAN SUR VILAINE) – M. Pierre LORY-FORÊT (VITRE COMMUNAUTE) – M. Gérard INESTA (TRESORIER PRINCIPAL DE VITRE) - M. BESNIER David, Mlle DOUABLIN Nadège, Mme MERHAND Christèle, Mlle MEYNARD Magali, M. MEREL Romain, Mlle MORILLE Anne, M. DEBARRE Frédéric, M. HASLE Olivier (SMICTOM du Sud Est).

**Etaient absents excusés :** M. Rémy JEULAND et M. Serge LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Luc GALLARD et Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – M. Michel BOUVIER (CORNILLE) – M. Jean-Louis COCAULT et M. René RAISON (LE THEIL DE BRETAGNE) – M. Henri MOUTON et M. Michel RENO (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Marie-Paule DESPRES et M. Patrick HENRY (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Jean-Luc DELAUNAY (MECE) – Mme Marie-Odile MARIE (RANNEE) – M. Sylvain AUBERT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – Mme Marie-Françoise VERGER et M. Anthony GENOUEL (TAILLIS) – M. Yannick FOUET (TORCE) - M. Claude MAIGRET et M. Jean-Paul GIONNET (VERGEAL) – M. Albert MARTINAIS (VISSICHE) - Mme Françoise GATEL (Présidente de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHÂTEAUGIRON) – Mme Michelle CLOUET (Présidente de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA ROCHE AUX FEES) - M. Pierre DESPRES (Président de la COMMUNAUTE DU PAYS GUERCHAIS) - M. Jean ARTHUIS (Président du CONSEIL GENERAL 53) – M. Claude LEFEUVRE (Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LOIRON) – M. Pierre MEHAIGNERIE (Président de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VITRE COMMUNAUTE).

**Secrétaire de séance :** M. Guy MEVEL (CHATEAUBOURG)

Le quorum étant atteint, M. HISOPE ouvre la séance. Il remercie les membres de leur présence ainsi que la Ville de Saint Melaine, commune de Châteaubourg pour son accueil.

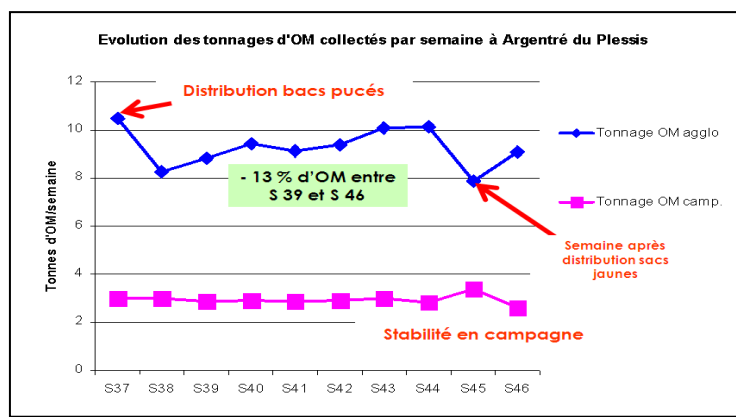
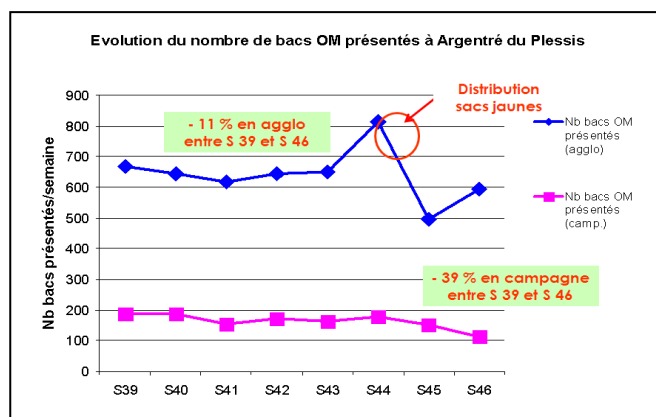
M. HISOPE laisse la parole à M. Guy MEVEL, maire de Saint Melaine. Il présente la salle Henri Grouès, sa commune, son histoire.

M. HISOPE remercie M. Le Maire de Saint Melaine ajoutant qu'on ne pouvait pas tomber mieux, en cette semaine Européenne de réduction des déchets que d'être dans une salle dédiée à l'Abbé Pierre.

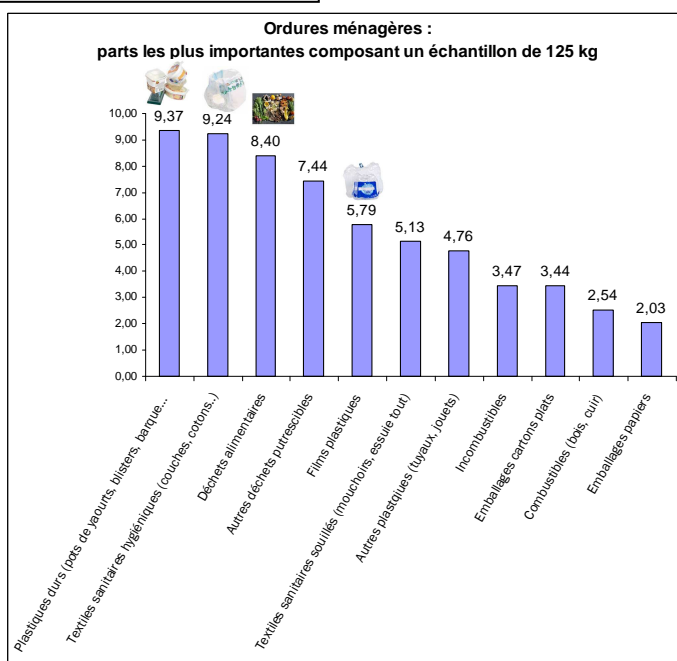
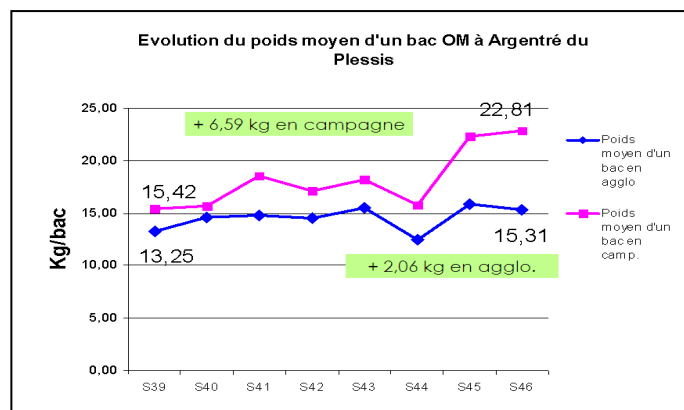
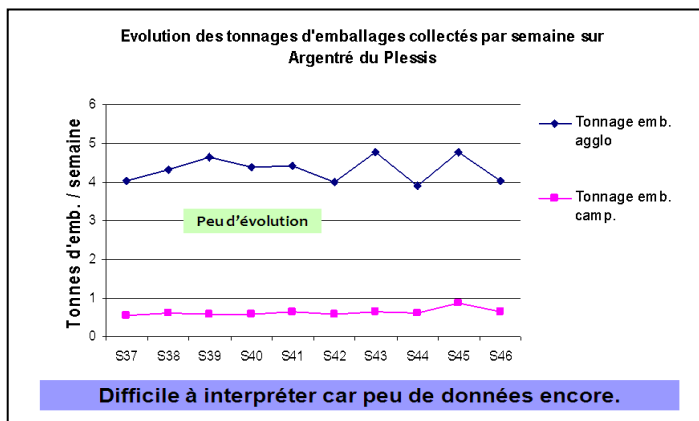
Avant de procéder à l'ordre du jour, M. HISOPE souhaite parler de 3 dossiers :

- Le 1<sup>er</sup> avec M. STEPHAN et Mlle MORILLE qui feront le point sur l'évolution de l'opération d'Argentré du Plessis, sur la redevance incitative,
- Le 2<sup>ème</sup> avec M. LELIEVRE et Mlle DOUABLIN qui présenteront les actions du SMICTOM dans le cadre de la semaine Européenne de réduction des déchets,
- Et le 3<sup>ème</sup> point abordera la demande de la société EquiEnergie, qui travaille sur des projets de fourniture d'électricité par le solaire ou le photovoltaïque. Le SMICTOM est propriétaire des 4-5 hectares de terrain de la décharge de Cornillé, et il sera demandé aux membres présents de proposer une orientation, quant à l'implantation de panneaux photovoltaïques sur ce dôme. Cette démarche va être également effectuée auprès du Conseil municipal de Cornillé. Ce projet industriel, s'il a de se faire, sera porté par Vitré Communauté ; et devra se faire entre les trois partis : le SMICTOM propriétaire du terrain, Cornillé commune d'accueil et Vitré Communauté. La demande de la société EquiEnergie est d'établir un bail emphytéotique sur 20 à 25 ans. Au jour d'aujourd'hui il s'agit juste d'une orientation à donner et non de signature de bail, pour que cette société puisse aller plus loin dans la démarche.
- *Un élu représentant de Cornillé souligne qu'il s'agit d'énergie renouvelable, et qu'il faut en profiter.*
- *M. MARCHAND (ST AUBIN DU PAVAIL) estime que la durée du bail de 25 ans semble longue.* M. HISOPE répond qu'il s'agit d'une proposition faite par la société EquiEnergie, car c'est la durée de vie des panneaux. Il s'agit là d'investisseurs, pour que ça marche, il faut un rapport de 7 %. M. HISOPE s'interroge sur le devenir de ces panneaux à la fin du bail, et de la remise en état du site (démantèlement).
- *Mme BURESI (CHATILLON EN VENDELAIS) demande s'il s'agit là aussi de la même étude qui a été faite sur le SICTOM du Pays de Fougères.* M. HISOPE explique qu'il ne s'agit pas tout à fait du même projet. Le SICTOM du Pays de Fougères a construit un grand bâtiment dont la toiture est recouverte d'un film spécifique pour produire de l'électricité. Cela leur a demandé un investissement lourd de 700 000 €.
- *M. CARNET (CORNILLE) informe l'Assemblée d'un autre projet mené sur la commune de Ploufagran.*
- M. HISOPE clôture en demandant à l'assemblée si, sur ce projet, il y a des oppositions au principe. Pas d'opposition.
- M. BESNIER précise que l'énergie produite serait de l'ordre de 1 à 2 MWh pour 3 hectares de panneaux, soit l'équivalent de 1900 logements, et que l'entretien du site sera à la charge de l'exploitant.
- *M. PELTIER (RETIERS) demande quel serait le revenu pour le SMICTOM.* M. HISOPE explique que la société EquiEnergie a annoncé un revenu de l'ordre de 2 000 € l'hectare. Le souhait du SMICTOM est que la commune d'accueil touche quelque chose. M. HISOPE ajoute que le Comité a seulement donné une orientation aujourd'hui. Le Comité, si le projet aboutit, devra délibérer sur les conditions financières de sa réalisation. M. LORY-FORET rappelle que 8 000 € par an, ce n'est pas neutre en cette période.
- *M. DUPLAT (BALAZE) fait remarquer également que cette somme n'est pas négligeable pour un terrain actuellement inutilisable et coûtant de l'argent.* M. HISOPE explique qu'il s'agit d'un site pour lequel il n'y a pas de nuisance majeure, qu'on n'abime pas l'environnement, c'est un site qui aujourd'hui n'est pas utilisé, qu'on va rendre productif. Il faut également s'assurer de la solidité de l'entreprise.
- *M. PELTIER souligne qu'il faut s'assurer que l'entreprise assure également le démantèlement dans 25 ans.* M. HISOPE répond par la positive et clôture ce sujet.

M. STEPHAN et Mlle MORILLE vont à présent faire le point sur l'état d'avancement de l'opération d'Argentré du Plessis. M. STEPHAN rappelle les différentes phases : septembre-octobre avec la distribution des bacs pucés et le porte à porte réalisé par une équipe de 9 personnes ; une première réunion avec les assistantes maternelles mi-novembre qui a été très constructive et une deuxième réunion publique avec la population la semaine passée. Mlle MORILLE rappelle quelques éléments de la distribution des bacs : entre les semaines 39 et 44 (environ un mois et demi), 9 agents de communication, 1 634 bacs livrés auprès des foyers et des professionnels, très bon ressenti de la population argentréenne.



On note déjà que les bacs sont présentés moins souvent, et plus remplis qu'auparavant. On remarque également une baisse du tonnage d'ordures ménagères, particulièrement en agglomération. Pas d'évolution notable en revanche sur le flux sélectif.



M. STEPHAN indique qu'au cours des différentes réunions qui ont été organisées avec les argentréens, il a été évoqué l'idée de mettre en place des composteurs sur la commune-test. Pour responsabiliser les habitants, il leur sera demandé une participation financière faible.

M. HISOPE clôture en rappelant que globalement c'est une opération qui se déroule très bien sur le terrain, et qui reçoit un très bon accueil de la municipalité qui est remerciée, un très bon accueil de la population qui est très intéressée (70 personnes à la 2<sup>ème</sup> réunion publique).

M. PAIN fait remarquer qu'il serait intéressant de savoir si la baisse des ordures ménagères correspond à peu près à l'augmentation du tri. M. PAIN ajoute par ailleurs que les points de regroupement situés sur les grands axes posent régulièrement problèmes, c'est le cas notamment sur MARPIRE. Sur ce second point, M. HISOPE explique que les dépôts sauvages se retrouvent partout, même sur d'autres communes, quand on a des points de regroupement en bord de route. M. HISOPE soumet l'idée qu'il devra y avoir un système de police de l'environnement pour faire respecter un certain nombre de règles et que les quelques personnes qui ne respectent pas la règle paient. Aujourd'hui on sait qu'un petit nombre de personnes ne fait pas d'effort, ce qui donne lieu à des apports extérieurs. Il s'agit là d'un point pas facile à régler et que l'on retrouve sur l'ensemble du territoire du SMICTOM, le long des grands axes. Concernant le paiement ou non des composteurs, M. HISOPE informe l'Assemblée qu'il souhaitait proposer la gratuité du composteur compte tenu de l'effort des Argentréens pour cette opération. Le bureau Syndical est favorable à une participation financière de l'ordre de 10-15 € par composteur. Cette opération implique également un suivi sur le terrain pour la collecte sélective et le compostage, afin d'avoir les meilleurs résultats possibles. M. HISOPE souligne que même si aujourd'hui au SMICTOM l'ensemble du personnel est en nombre et en qualité suffisante, en matière de communication on est très en dessous de la moyenne des autres syndicats (ex. Syndicat de Normandie avec 17 ambassadeurs de tri pour une population légèrement supérieure à celle du SMICTOM SE 35). M. HISOPE fait également remarquer concernant l'opération d'Argentré du plessis qu'il faudra aller plus loin dans l'étude pour ce qui concerne les

dépôts en déchetteries : avec un accès contrôlé. M. HISOPE soumet le souhait de trouver une deuxième commune sur laquelle on pourrait expérimenter un autre système de collecte.

M. MEVEL (ST MELAINE) a remarqué que le tonnage collecté en campagne a augmenté et souhaite savoir si cela est dû au passage en bac individuel. M. HISOPE rectifie et explique qu'il s'agit du temps et des kilomètres parcourus qui ont augmenté.

M. MESSENGER (CHATEAUBOURG) s'interroge sur le but recherché par le passage en bac individuel. M. STEPHAN répond que le but principal est de responsabiliser, la crainte a été « et si le voisin met dans mon bac ? », c'est pour cette raison que l'on a essayé d'individualiser. Aujourd'hui, c'est ce qui pose le plus problème fait remarquer M. HISOPE.

Un élu revient sur la question des composteurs et demande si ces derniers seront distribués systématiquement ou si on reste sur du volontariat. M. HISOPE confirme que l'on reste sur la base du volontariat, ce qui répond à la demande d'un certain nombre d'habitants d'Argentré souhaitant aller plus loin (composteur, familles témoins...). M. HISOPE demande à nouveau l'avis de l'assemblée quand à la gratuité des composteurs. La réponse est négative, et il est choisi de fixer un tarif entre 10 et 15 € par composteur.

M. MESSENGER demande s'il va s'agir d'un fait exceptionnel pour Argentré ou si à l'avenir cela va être étendu à l'ensemble du Syndicat. M. HISOPE répond qu'aujourd'hui pour cette opération, le coût est d'environ 40 € le composteur réalisé sur place, dans le secteur, pour éviter les coûts de transport. Une association sur Argentré s'est proposée de les fabriquer pour moins cher que ça. M. STEPHAN répond que dans ce cas, le SMICTOM s'engagerait à fournir le matériel nécessaire à la fabrication. M. HISOPE souligne que si l'on enlève 30 à 40 kg de déchets putrescibles par habitant, les coûts de collecte et de traitement diminuent, « quel incidence cela aura-t-il sur les outils de traitement ? Quelle quantité de déchets restera-t'il à incinérer ? ».

Mme ROUSSILLAT (SERVON SUR VILAINE) demande s'il ne serait pas possible d'avoir un autre moyen de faire du compost pour les gens qui sont en habitats collectifs, elle parle du lombricomposteur. M. HISOPE explique qu'un lombricomposteur d'appartement est présent en essai dans les bureaux du SMICTOM, et a l'air de donner de très bons résultats. Puis le Président clôt le sujet sur Argentré du Plessis.

M. HISOPE passe la parole à M. LELIEVRE et Mlle DOUABLIN pour parler de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets et de ce qui a été fait par le SMICTOM.

M. LELIEVRE explique que le Syndicat a mis en place des caissons « 2<sup>ème</sup> vie » en partenariat avec Emmaüs. Les usagers peuvent ainsi déposer les objets, meubles...pouvant être réutilisés dans le caisson « second vie ». Un premier bilan dressé au 27 novembre, fait état de 117 kg d'objets pouvant avoir une 2<sup>ème</sup> vie collectés sur la déchetterie de Châteaugiron et 170 kg sur Janzé. Ce qui donne un total de 287 kg de déchets non produits et donc évités (sur une demi-journée seulement). Ce sont des objets qui seront vendus directement, ou réhabilités puis vendus à des familles nécessiteuses, à des prix modestes. Cette action permet également de créer de l'emploi solidaire, qui est une des vocations de l'association Emmaüs, et de l'esprit du partenariat qui a été mis en place. Mlle DOUABLIN ajoute que les caissons attirés à cette opération ont été préparés, peints en blanc, aménagés d'une signalétique en extérieur, d'un panneau de façade, d'un panneau intérieur expliquant des dépôts possibles, de plaquettes explicatives. Cette filière est attendue par le public, d'où le bon accueil de l'opération. Les usagers ont été surpris de voir les caissons restés sur les déchetteries, et de constater que ce n'est pas qu'une simple collecte ponctuelle. Sur une année, le volume qui pourrait être évité des bennes encombrants est estimé à 10 %. M. LELIEVRE souligne que des opérations de broyage ponctuelles de déchets verts sont également menées dans les déchetteries, ceci participe à la réduction des déchets végétaux et permet aux usagers de ramener leur broyat chez eux.

Une déléguée demande où se passent ces opérations de broyage. M. LELIEVRE répond qu'elles ont eu lieu sur les déchetteries de Châteaugiron et Janzé, et que ce sont des opérations qui sont à renouveler. M. HISOPE explique qu'aujourd'hui un contrat est passé avec un prestataire pour le traitement des déchets verts, contrat auquel le SMICTOM est tenu de satisfaire. Demain, il faudra penser à un autre moyen de traitement des déchets verts (travail de la commission déchets verts qui se réunira prochainement) : exemple avec le broyage, le compostage ...

M. DUPLAT demande s'il serait possible d'avoir un agenda de ses actions, tel le broyage, pour que les communes puissent communiquer auprès des habitants à travers les bulletins municipaux par exemple. M. DAUPHIN explique que les actions précédentes étaient des opérations ponctuelles qui n'ont pas été sujettes à communication extérieure. Il confirme la nécessité d'une communication plus approfondie pour les prochaines fois, afin des les rendre plus efficaces. M. DAUPHIN rappelle également que de plus en plus, le déchet vert devient une matière première. Il souligne que l'opération avec Emmaüs marche très bien, que les caissons sont très beaux, que les gens par ce fait comprennent tout de suite, et qu'il y aura quelques réajustements à faire, notamment par rapport aux gardiens et à la reprise de produits à l'intérieur de ces caissons. Mlle DOUABLIN ajoute concernant le planning demandé des actions de broyage, qu'il existe déjà des semaines régulières durant lesquelles ces opérations sont réalisées : fin octobre, début novembre = la semaine européenne de réduction des déchets ; 1<sup>ère</sup> semaine d'avril = la semaine du développement durable. En dehors de ces deux périodes, le SMICTOM établira des périodes en fonction des saisons et de l'analyse des besoins et demandes. Une communication sera faite en temps voulu. M. LELIEVRE souhaite rajouter qu'au vue des différentes interventions déjà réalisées, on s'aperçoit de l'importance de la communication et que pour cela il faut des moyens notamment humains.

M. HISOPE reprend et présente l'ordre du jour du Comité qui va se dérouler en deux temps :

- Premier temps : la partie administrative,
- et le 2<sup>ème</sup> temps : déplacement sur la déchetterie de Châteaubourg, pour voir l'opération lancée conjointement entre le SMICTOM et Emmaüs, opération qui n'est pas seulement liée à la semaine Européenne de réduction des déchets, mais qu'on veut voir pérenniser et mise en place dans toutes les déchetteries d'ici quelques années.

M. MEVEL, maire de Saint Melaine est nommé secrétaire de séance.

M. HISOPE passe à l'ordre du jour.

## **A-COMPTE-RENDU Comité Syndical du 26 septembre 2009**

M. Le Président soumet le compte-rendu au vote du Comité.

Le Comité Syndical ne formule aucune observation concernant le dernier compte-rendu.

**Le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité par l'assemblée.**

## **B- CENTRE DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

### **CVED : TRAVAUX D'OPTIMISATION DU RESEAU DE CHALEUR PRODUITE**

*Vu la loi de finances pour 2009, définissant les nouvelles modalités d'application de la T.G.A.P*

*Vu la délibération n°5 du Comité Syndical du 27 Juin 2009, décidant de lancer une consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux d'optimisation de la chaleur produite au CVED,*

*Vu la délibération n°1 du Comité Syndical du 26 Septembre 2009, attribuant le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux d'optimisation de la chaleur produite au CVED à la Société POYRY ENERGY,*

*Le Président expose :*

Dans le cadre de l'optimisation de la valorisation de la chaleur produite par le CVED, le SMICTOM a réalisé une étude de faisabilité en début d'année 2009 afin d'étudier les pistes d'optimisation possible.

Suite à cette étude, présentée lors du comité syndical du 27 Juin dernier, le SMICTOM a retenu deux projets :

- réalisation d'un réseau de chaleur enterré de 1800 ml en direction de la piscine intercommunale, avec raccordement d'une entreprise située à proximité,
- réalisation d'un réseau vapeur surchauffée de 1100 ml vers la laiterie LACTALIS.

Suite à appel d'offres, le Cabinet POYRY a été retenu en tant que maître d'œuvre dans le cadre de la mise en place des équipements et infrastructures nécessaires au CVED et chez les futurs clients.

M. HISOPE informe l'assemblée que le chiffrage initial pour la réalisation des travaux du premier projet était de 1 300 000 € H.T. De nouvelles données viennent d'être transmises au SMICTOM ce jour, et portent désormais ce montant à 1 800 000 € H.T. Un rendez vous est fixé la semaine suivante avec le cabinet POYRY pour éclaircir ce point et savoir si oui ou non les travaux seront réalisés.

M. HISOPE précise que pour le 2<sup>ème</sup> projet, sur LACTALIS, un groupe produisant des tomates est intéressé. C'est la ville de Vitré et Vitré Communauté qui ont la maîtrise de ce dossier, car l'industriel a besoin d'environ 6 ha de foncier. NOVERGIE qui s'occupe de l'exploitation du CVED dit qu'il y a une solution pour approvisionner le producteur de tomates avec le retour de vapeur de LACTALIS, en circuit fermé. M. HISOPE rappelle que le SMICTOM va continuer à suivre ce projet d'implantation de la Société intéressée en partenariat avec la ville de Vitré et Vitré Communauté. Le Président souligne que 40 % du coût de production de la tomate est lié à l'énergie. Ce qui veut dire qu'à partir du moment où des réseaux de chaleur sont mis en place, le CVED est pérennisé.

M. MEVEL (ST MELAINE) demande si les 1 800 000 € sont prévus pour couvrir un seul ou les deux projets. M. HISOPE répond par la négative. Il précise que ce montant est prévu pour la mise en place du réseau d'eau chaude pour la piscine, la cuisine centrale de Vitré, l'entreprise BCM et éventuellement le centre de tri et les locaux du SMICTOM et voire d'autres industriels intéressés par un besoin de vapeur. Ce réseau est surdimensionné par rapport au besoin de la piscine aujourd'hui.

M. LORY-FORET rappelle qu'il faut faire attention au vocabulaire utilisé pour ce projet (usine d'incinération, CVED, chaufferie). Cela a son importance qu'en à la perception des habitants. M. HISOPE confirme.

M. RENAULT (CHAMPEAUX) demande si la société LACTALIS n'a pas un projet d'extension, et si l'extension du réseau de chaleur est prévue en conséquence. M. HISOPE confirme et explique que le Syndicat pense à l'avenir. Cependant le client principal est jusqu'en 2013, KERVALLIS. LACTALIS reste un client secondaire et a accepté d'être fourni en chaleur pendant les périodes de fermeture de KERVALLIS, c'est l'outil qu'ils ont choisi. On ne sait

pas quel sera l'outil de demain, et d'où viendront les déchets. Lors de la rencontre au Conseil Général concernant le Plan Départemental d'Élimination des Déchets, il a été fait le constat que tous les secteurs sont pourvus sauf Fougères qui n'a pas d'outils de traitement ou d'enfouissement.

M. MARCHAND demande si le SMICTOM a plutôt intérêt de s'unir avec Fougères ou à garder LACTALIS. M. HISOPE répond que pour s'unir il faut être deux. Or aujourd'hui, le SMICTOM compte 120 000 habitants, ce qui est plus que les autres syndicats. Il s'agit là d'une course aux déchets, due à la volonté de réduction de ses derniers (par exemple Rennes qui s'est associé à d'autres Syndicats).

M. MEVEL souhaite revenir sur le devenir du CVED : a-t-on d'autres alternatives aujourd'hui sachant que ce type de structure n'est pas accepté partout par la population, et qu'actuellement des potentiels sont présents à proximité. On n'a pas aujourd'hui une vision claire de dispositif alternatif au système actuel. A-t-on d'autres choix que le maintien du CVED ? M. HISOPE a la même vision des choses. Il pensait que la méthanisation était l'avenir. Au vu des expériences réalisées, peu d'entre elles fonctionnent très bien. Aucun article ne paraît à ce sujet car les résultats sont négatifs. Aujourd'hui on sait que la méthanisation fonctionne lorsque les produits entrants sont de qualité constante et dans des conditions optimales, sans oublier que la méthanisation n'est qu'un prétraitement et qu'il reste ensuite les digestats, dont il faut se débarrasser (pas d'épandage possible, donc exportation).

## LE DEUXIEME PROJET N'ETANT PAS FINALISE, LE PRESIDENT SOLLICITE L'AVIS DE L'ASSEMBLEE SUR LE LANCEMENT DU PREMIER PROJET.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,  
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,  
DECIDE :

- de lancer l'appel d'offres pour la réalisation du réseau de chaleur,
- d'autoriser Le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Nombre de votants : 48
Nombre de voix pour : 48
Abstentions : 0
Contre : 0

## C- COLLECTE ET EXPLOITATION DU CENTRE DE TRI

### C1- MISE EN PLACE DE COLLECTE EN BORNES D'APPORTS VOLONTAIRES

M. Jean-Michel ROUSSEAU, Vice-président expose :

De nombreuses collectivités s'interrogent aujourd'hui sur la substitution de la collecte au porte à porte par des collectes en points de regroupement, dans les nouveaux aménagements urbains.

En effet, cette collecte en bornes d'apport volontaire présente plusieurs avantages :

- intérêt économique et écologique (moins de kilomètres parcourus par les camions),
- amélioration des conditions de sécurité des usagers (moins de circulation de poids lourds dans les rues),
- pas de conteneur à rester sur la voirie
- service accessible pour les usagers 24h/24h

Le Syndicat étant sollicité régulièrement par des communes dans le cadre de projets de lotissement pour la mise en place de ce type de collecte, il a réalisé en interne une étude de faisabilité.

L'étude réalisée à partir d'un secteur géographique déterminé (et en partenariat avec le prestataire de collecte SITA OUEST), montre que la mise en place d'une collecte en bornes d'apport volontaire est intéressante techniquement et viable économiquement dans le temps :

- si le projet se situe sur un secteur géographique défini, (éviter l'éparpillement des BAV)
- s'il présente un minimum de logements,
- s'il s'agit de nouveaux aménagements urbains,
- s'il se substitue à la collecte au porte à porte.

M. MEREL présente l'expérimentation avec le secteur géographique, les coûts, les avantages ...

LE CONTEXTE		COMPARAISON DES COÛTS DE COLLECTE							
→	Intérêt Ecologique et Economique non négligeable		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
→	Amélioration des conditions de sécurité des usagers	ESTIMATION ANNUELLE SI BAV :		158 244	312 272	387 139	419 699	445 652	465 172
→	Pas de conteneur à rester sur la voirie	ESTIMATION ANNUELLE SI COLLECTE AU PAP :		224 500	320 796	367 358	407 224	429 902	451 775
→	Accessibilité 24h/24h								
→	DE NOMBREUX PROJETS DE LOTISSEMENTS EN ATTENTE DE VALIDATION DU SMICTOM Vitré / Domloup / Châteaubourg / Pocé / Châteaugiron / Argentré								
		<b>Remarques :</b>							
		Dans un secteur semi-rural comme le notre :							
		- Avantageux sur la collecte sélective et celle du verre							
		- Nécessité de travailler par secteur (éviter l'éparpillement des BAV)							
		- Projet intéressant dans le temps si le nombre de colonnes est important (donc si la population desservie est importante) :							
		mini 150 unités							
		- Nécessité d'une substitution à la collecte PAP							

M. BESNIER rappelle que l'objectif est de trouver le point d'équilibre qui se situe autour de 150 colonnes, pour que les coûts de collecte en points d'apport volontaire soient intéressants.

M. HISOPE confirme qu'il s'agit bien là d'une expérience, qui va évoluer très rapidement, du à un choix de société et à une modification des techniques. M. HISOPE fait part d'un retour d'expérience de Sainte Suzanne en Mayenne, où ils sont passés de la démarche individuelle, à une collecte en apport collectif. Il n'y a pas eu de réticences de la part des habitants. Tout est en collectif, il n'y a plus de ramassage individuel, sauf les métiers de bouche qui sont collectés. 9 communes sont collectées en 33 points d'apport volontaire, en 6 heures : gain financier et environnemental. Ces points de collecte ont été placés dans les endroits les plus visibles du village et tous les points en campagne ont été supprimés. M. HISOPE souligne le problème de la participation financière des communes qui souhaiteront avoir ce type de bornes. Le Préfet de l'Ille et Vilaine a refusé cette proposition, contrairement à ce qu'a pu décider celui de la Mayenne.

M. STEPHAN fait remarquer que la population fait l'effort de venir déposer les déchets dans ces BAV. Pour ce cas de Sainte Suzanne, il n'y a pas de reconnaissance de l'apportant, car ce système reste encore cher en investissement et en fonctionnement.

M. LELIEVRE informe l'assemblée que la ville de Domloup a un projet de logements sur 54 ha, 883 logements, ZAC, une rue principale et des BAV qui correspond à celui du SMICTOM. M. HISOPE confirme l'intérêt du SMICTOM pour ce dernier.

M. HISOPE demande s'il y a des communes rurales qui souhaitent tenter l'expérience des BAV. M. MARCHAND de Saint Aubin répond par la positive mais souhaite des précisions sur le coût des colonnes enterrées. M. HISOPE répond qu'il faut compter environ 6 000 € + 2 000 € de génie civil, avec une colonne pour 100 habitants. Qui dit implantation de colonne, dit plus de fourniture de conteneurs, et gain sur la collecte et la propreté. Les coûts de collecte diminuent et l'amortissement de la colonne est très vite rentabilisé.

M. OLIVIER (Domalain) souligne que les placettes de retournement doivent de ce fait être supprimées. M. HISOPE confirme.

M. DUPLAT (BALAZE) explique que des placettes sont quand même nécessaires pour les secours, les déménagements ... M. HISOPE répond que les dimensions et les besoins ne sont pas les mêmes. M. DUPLAT demande s'il doit y avoir un emplacement disponible pour la collecte des colonnes. M. HISOPE explique que les conditions sont différentes et vues au cas par cas. Ces colonnes sont considérées comme du mobilier urbain et non plus comme du conteneur. Il y a des avantages (sortie des bacs pour l'utilisateur, jours fériés, décalages horaires, souplesse pour la collecte, mise à disposition pour l'utilisateur 24 h / 24...) et des inconvénients (problème d'odeurs, dépôts de déchets en vrac...).

M. MOREL (VITRE) précise que l'intérêt pour ce nouveau projet est de l'anticiper, ce qui est donc plus facile pour amener les habitants sur des apports volontaires s'il n'y a pas eu de collecte en porte à porte avant. L'autre intérêt étant de prévoir les emplacements avant.

M. DUPLAT demande s'il est envisageable de mettre en place des BAV à plus petite échelle, avec des points de regroupement de 7-8 lots, pour éviter que les camions ne circulent partout. M. HISOPE suggère de prendre rendez-vous avec les techniciens pour aller voir sur place ce qu'il est possible ou non de faire. Il existe dans certaines communes, un emplacement au sol dédié pour le conteneur avec une numérotation. L'inconvénient étant que les bacs risquent d'y rester en permanence, et d'être collectés parfois à vide.

M. MEREL présente la note de cadrage et demande si l'assemblée a des questions.

Mme GUILLET (ST JEAN SUR VILAINE) souhaite connaître la fréquence de nettoyage des colonnes, ayant connu des sites qui n'étaient pas propres et qui posaient des problèmes d'hygiène. M. MEREL répond qu'avec le retour d'expérience actuel, un nettoyage des cuves deux fois par an suffit (pour les zones rurales).

M. MARCHAND demande qui paie le bac (la commune ou le Syndicat). M. HISOPE répond qu'il s'agit du Syndicat pour le bac de base et le surplus éventuel serait à la charge de la commune.

M. MARCHAND souhaite avoir des modèles de contenants, pour des projets de mise en place de ZAC.

M. MESSAGER souhaite savoir si le Syndicat s'est rapproché des bailleurs sociaux concernant les contraintes financières et d'accès pour les handicapés. M. HISOPE répond par la positive et précise que tous les sites disposent de ce type d'accès.

M. MESSAGER demande si la reconnaissance avec la puce est comprise. M. HISOPE explique que ce point n'est pas encore défini.

## **APRES PRESENTATION DE L'ETUDE, LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LA MISE EN PLACE DE BORNES EN APPORT VOLONTAIRE.**

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,  
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,**

**- VALIDE la mise en place de bornes d'apports volontaires sur les communes du  
Syndicat :**

**Sous réserve que :**

- **le projet se situe dans un secteur géographique défini,**
- **le projet présente un minimum de logements,**
- **ils s'agissent de nouveaux aménagements urbains, ou d'aménagements existant posant des problèmes de sécurité de collecte.**
- **Le choix des modèles de contenant appartiendra au syndicat et non aux communes,**

- La maintenance et le SAV seront réalisés par le Syndicat,
- L'entretien et le nettoyage des abords seront réalisés par la commune,
- Le nettoyage intérieur des colonnes sera effectué par le Syndicat.

Toute demande de mise en place formulée par une commune, fera l'objet d'une étude technique réalisée par le Syndicat. Le projet sera ensuite soumis pour validation à la Commission Collecte. La non-validation du projet par la Commission devra être entérinée par le Bureau Syndical avant notification à la commune.

- CHARGE le Président de la mise en œuvre de la présente délibération,
- et l'AUTORISE à signer tout document s'y rapportant.

Nombre de votants : 48 Nombre de voix pour : 48 Abstentions : 0 Contre : 0
---

## **C2- ACQUISITION FONCIERE DANS LE CADRE DU PROJET D'EXTENSION DU CENTRE DE TRI ET LA REALISATION DU POLE ADMINISTRATIF**

*Vu l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation n°28852 signé en date du 10 Février 1999 donnant autorisation d'exploiter le Centre de tri,*

*Vu l'arrêté préfectoral complémentaire du 6 Juillet 2004 portant le n°28852-1, modifiant l'arrêté d'exploitation initial,*

Le Président expose :

Les évolutions des tonnages de collecte sélective, et leurs évolutions futures conséquences de l'application des lois Grenelle 1 et 2, amènent le Syndicat à réfléchir à une extension du Centre de tri.

Les objectifs de cette extension sont multiples :

- D'une part, permettre d'accueillir de nouveaux tonnages liés à la mise en place d'une tarification incitative, L'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du centre de tri permet au SMICTOM d'accueillir et de traiter 13 000 Tonnes de déchets par an. Le process technique mis en place par SITA OUEST permet d'atteindre cet objectif, mais ne pourra aller au-delà.
- D'autre part de mettre en place un tri des films plastiques et à terme des plastiques durs,
- et de répondre également aux besoins actuels du Centre de tri : en terme de stationnement, de stockage, de bureaux, ...

Le Bureau Syndical, après visite, propose d'acquérir :

- d'une part, une partie du terrain, où se trouve l'association des « Sept cantons », terrain permettant de réaliser notamment un parking pour le personnel SITA OUEST,  
Surface : 2 400 m<sup>2</sup>
- d'autre part, l'ancien terrain des gens du voyage, jouxtant le centre de tri, qui permettrait de réaliser l'extension et d'y créer les bureaux administratifs du Syndicat,  
Surface : 2 400 m<sup>2</sup>

La Ville de Vitré, propose un prix d'acquisition de 10 € le m<sup>2</sup>.

Soit un coût global d'acquisition estimé à environ 48 000 €.

### **LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LA PROPOSITION D'ACQUISITION FONCIERE ENVISAGEE.**

Nombre de votants : 48 Nombre de voix pour : 48 Abstentions : 0 Contre : 0
---

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,  
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,**

- VALIDE l'achat de terrains d'une surface globale d'environ 4 800 m<sup>2</sup>, pour un montant estimé à environ 48 000 €,
- Et AUTORISE Le Président à signer tout document se rapportant à cette acquisition.

## **C3- MODIFICATION DE L'ARRETE PREFECTORAL D'EXPLOITATION DU CENTRE DE TRI**

*Vu l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation n°28852 signé en date du 10 Février 1999 donnant autorisation d'exploiter le Centre de tri,*

*Vu l'arrêté préfectoral complémentaire du 6 Juillet 2004 portant le n°28852-1, modifiant l'arrêté d'exploitation initial,*

Hubert HUCHET, Vice-Président expose :

Dans la mesure où le Syndicat projette de réaliser des travaux d'extension du Centre de tri, les conditions d'exploitation seront amenées à évoluer : augmentation des tonnages entrants, et par conséquent des tonnages triés et stockés.

A cette fin, l'arrêté Préfectoral d'Autorisation devra être modifié afin d'intégrer ces changements.

M. HISOPE précise qu'une enquête publique sera menée.

**LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR L'AUTORISATION D'ENGAGER LES DEMARCHES DE MODIFICATIONS DE L'ARRETE PREFECTORAL D'EXPLOITATION DU CENTRE DE TRI.**

Nombre de votants : 48 Nombre de voix pour : 48 Abstentions : 0 Contre : 0
---

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,  
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :**  
- d'autoriser Le Président à effectuer auprès de la DRIRE une demande de modification de l'arrêté préfectoral d'autorisation du Centre de tri, et à signer tout document s'y rapportant.

## **D- ADMINISTRATION GENERALE**

### **CONVENTION SIGNEE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LOIRON**

*Vu la convention signée en date du 6 Décembre 2002 avec la Communauté de communes du Pays de Loiron,*

*M. Patrick ROBERT, Vice-Président, expose :*

Au 31 décembre 2009, la convention qui lie les 4 communes – Bourgon, St Cyr le Gravelais, Launay Villiers, Saint Pierre la cour - de la Communauté de communes du Pays de Loiron arrive à échéance.

La communauté de communes du Pays de Loiron a lancé une consultation pour un marché de 3 ans comprenant un seul lot :

- La collecte OM au porte à porte,
- La collecte sélective en sacs jaunes, ainsi que le tri des sacs jaunes,
- La collecte du verre en Bornes d'apport volontaire aériennes
- 2 Options, concernant la livraison des OM : Seché Laval Services, et le CVED de Vitré.

Compte tenu du départ de ces 4 communes, plusieurs avenants à intervenir avec les différents prestataires devaient être validés.

M. ROBERT procède à lecture devant l'Assemblée d'un courrier reçu le 27.11.09 de la Communauté de communes du Pays de Loiron à ce sujet. Compte tenu du caractère infructueux de la consultation, la Communauté sollicite le Syndicat afin de pouvoir bénéficier d'une prolongation de la convention en cours pour une durée de 6 mois supplémentaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

### **M. LE PRESIDENT SOLLICITE L'AVIS DU COMITE SYNDICAL SUR LA DEMANDE FORMULEE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LOIRON.**

Nombre de votants : 48 Nombre de voix pour : 48 Abstentions : 0 Contre : 0
---

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,**

**Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, DONNE UN AVIS FAVORABLE à une prolongation de la convention signée avec la Communauté de communes du Pays de Loiron, et AUTORISE Le Président à se rapprocher de la Communauté de communes afin d'envisager le renouvellement pour une année complète, plutôt que 6 mois comme demandé.**

## **E- GESTION DU PERSONNEL**

### **E1 - DECHETTERIE DE VITRE : RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE POUR UNE DUREE DE 8 MOIS**

*Vu la délibération n°3 du Comité Syndical en date du 28 Octobre 2006, relative à la création de deux postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour assurer le gardiennage de la déchetterie de Vitré,*

*M. Christian STEPHAN, Vice-Président aux Affaires générales, expose :*

Vu les termes des contrats et la fin du dispositif des contrats emplois consolidés, le Comité Syndical s'est prononcé sur la création de deux postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour assurer le gardiennage de la déchetterie de Vitré.

Compte tenu de son âge (62 ans), M. Lionel FAES ne souhaitait s'engager que pour une année. Aujourd'hui, il souhaiterait poursuivre quelques mois supplémentaires.

VU le terme du contrat,

VU la demande formulée par l'agent pour poursuivre quelques mois supplémentaires,

CONSIDERANT que ce poste est indispensable au fonctionnement du Syndicat,

M. STEPHAN propose au Comité Syndical de recruter l'agent en qualité de contractuel pour une dernière période de 8 mois.

**LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR CETTE PROPOSITION.**

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,**

**Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, DECIDE d'autoriser le Président :**

**- à procéder à la nomination de L. FAES en qualité d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe contractuel pour une durée de 8 mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010,**  
**- et à signer tous documents se rapportant à cette nomination.**

Nombre de votants : 48
Nombre de voix pour : 48
Abstentions : 0
Contre : 0

**E2 - RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS DE COMMUNICATION-PREVENTION DANS LE CADRE DES EMPLOIS AIDES**

*M. Christian STEPHAN, Vice-Président aux Affaires générales, et M. André LELIEVRE, Vice-Président à la Communication exposent :*

Le Comité Syndical a souhaité lors de sa séance du 28 Février 2009, s'engager dans un programme local de prévention. Le contrat de performances signé avec l'Ademe pour une durée de 5 ans, fixe pour objectif une réduction des déchets de 5 kg par habitant par an.

Après la réalisation d'un diagnostic en interne, le Syndicat devra mettre en œuvre un certain nombre d'actions de prévention visant à réduire la production de déchets sur son territoire.

L'expérimentation de tarification incitative menée sur la commune d'Argentré du Plessis s'intègre pleinement au programme local de prévention. Elle rencontre un vif succès auprès de la population argentréenne. Les résultats de collecte le montrent : diminution des taux de présentation, et augmentation du taux de remplissage des bacs, amélioration des tonnages de collecte sélective et diminution des tonnages d'ordures ménagères.

L'enquête-distribution menée au porte à porte par une équipe d'ambassadeurs a porté ses fruits.

Pour une réussite complète de l'opération de tarification incitative, il semble important aujourd'hui de pouvoir maintenir une communication de proximité auprès des Argentréens, et leur proposer également des actions de prévention visant à réduire leur production de déchets.

Le Syndicat ne dispose pas aujourd'hui des moyens humains nécessaires à la réalisation de ces actions.

Une rencontre organisée avec les équipiers de collecte de la Société SITA OUEST en charge du secteur d'Argentré du Plessis a fait ressortir un certain nombre de manquements dans le suivi qualitatif de la collecte. Les équipiers de collecte font remonter régulièrement nombre d'informations de collecte : sacs refusés, bacs non conformes. Ces données nécessiteraient un traitement quotidien : analyse des récurrences, contact de l'utilisateur, communication, sensibilisation au tri.

Compte tenu des besoins importants recensés en termes d'actions de communication et de prévention de proximité, le Syndicat s'interroge sur le recrutement de deux agents dans le cadre des dispositifs d'emplois aidés : contrat d'accompagnement.

**LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LA PROPOSITION DE RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS POUR ASSURER LES ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE PREVENTION ENVISAGEES.**

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,**

**Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :**

**- VALIDE le recrutement de deux agents pour assurer les actions de prévention et de communication dans le cadre d'emplois aidés, pour une durée d'un an,**

- Et **AUTORISE** Le Président :

- à inscrire les crédits nécessaires aux financements de ces contrats, à procéder aux recrutements, et à signer tous documents s'y rapportant.

Nombre de votants : 48
Nombre de voix pour : 48
Abstentions : 0
Contre : 0

### **E3 - Déchetterie de Janzé : modification du temps de travail**

*Vu la délibération du Comité Syndical en date du 3 mars 2007, créant un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour assurer le gardiennage sur la déchetterie de Janzé,*

*Vu la saisine de la Commission technique paritaire du CDG 35,*

*M. Christian STEPHAN, Vice-Président aux Affaires générales, expose :*

Le Comité Syndical avait décidé de créer à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2007, un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour assurer le gardiennage sur la déchetterie de Janzé.

La déchetterie de Janzé n'étant pas ouverte tous les jours de la semaine, l'agent en poste travaille 25h30 sur la déchetterie, et est mis à disposition de la Ville de Janzé à raison de 9h30 par semaine.

La Ville de Janzé nous a informés fin octobre de son souhait de recruter l'agent en poste, en qualité d'agent d'entretien sur la commune.

Compte tenu de la demande de mutation reçue de la Ville, le syndicat doit procéder à un nouveau recrutement afin de remplacer l'agent.

Le Bureau Syndical lors de sa séance du 12 Novembre 2009, s'est interrogé sur le temps de travail du poste.

En effet, même si la Ville de Janzé est favorable au maintien d'une mise à disposition à raison de 9h30 par semaine, la mise à disposition ne peut s'envisager que pour les agents titulaires.

Compte tenu des fréquentations observées sur la déchetterie de Janzé, située sur une commune à forte croissance, le Bureau syndical propose de modifier le temps de travail du poste, en augmentant le temps d'ouverture de la déchetterie au public.

Situation actuelle :

Collectivité	Accueil du public	Entretien + ouverture, fermeture
Déchetterie	21H	4H30
Mise à disposition de la Ville de Janzé		9h30

Proposition :

Collectivité	Accueil du public	Entretien + ouverture, fermeture
Déchetterie	23H	5H

M. HISOPE souligne que le métier de gardien de déchetterie est celui qui a le plus évolué, d'où la nécessité d'un profil particulier et notamment de communicant. Leur mission n'est pas de décharger les véhicules des usagers venant déposer en déchetterie.

**LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LES MODIFICATIONS PROPOSEES.**

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,**

**Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :**

**- ADOPTE les modifications telles que proposées,**

**- Et AUTORISE Le Président :**

**- à mettre à jour le tableau des effectifs en supprimant le poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à 35h par semaine, et en créant un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, à raison de 28h semaine et**

**- à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Nombre de votants : 48
Nombre de voix pour : 48
Abstentions : 0
Contre : 0

## F - FINANCES

### **F1 - DECISION MODIFICATION N°2**

*Vu la délibération n°4 du Comité Syndical du 28 Février 2009 approuvant le Budget Primitif 2009,  
Vu la délibération n°6 du Comité Syndical du 27 Juin 2009 décidant de lancer une expérimentation de tarification incitative sur une commune du territoire syndical,*

Le Président expose :

*Vu le Budget primitif 2009,  
Vu qu'il convient d'ajuster les dépenses de personnel compte tenu de l'expérimentation menée sur la commune d'Argentré du plessis, et notamment l'enquête distribution réalisée en régie par une équipe de 9 ambassadeurs,*

**Il est proposé d'établir une décision modificative au budget primitif comme suit :**

#### **FONCTIONNEMENT**

##### *Dépenses de fonctionnement*

##### **012- CHARGES DE PERSONNEL**

64131- Charges de personnel non titulaire

+ 45 000.00 €

6218- Autre personnel extérieur

+ 8 000.00 €

##### *Recettes de fonctionnement*

013- ATTENUATION DE CHARGES

6419- Remboursement sur rémunération

+ 9 500.00 €

70- PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES

70 611- Recettes Centre de tri

+ 43 500.00 €

### **LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR CETTE PROPOSITION**

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,**

**Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,**

Nombre de votants : 48
Nombre de voix pour : 48
Abstentions : 0
Contre : 0

**ADOpte la décision modificative n°2 tel que proposé , et AUTORISE le Président à signer tout document s'y rapportant.**

### **F2 - DECISION MODIFICATION N°3**

*Vu la délibération n°4 du Comité Syndical du 28 Février 2009 approuvant le Budget Primitif 2009,  
Vu la délibération n°6 du Comité Syndical du 27 Juin 2009 décidant de lancer une expérimentation de tarification incitative sur une commune du territoire syndical,  
Vu la délibération n°5 du Comité Syndical du 26 Septembre 2009 décidant de lancer une expérimentation d'un programme de collecte des objets de « seconde vie »,*

Le Président expose :

*Vu le Budget primitif 2009,  
Vu qu'il convient d'ajuster les dépenses d'investissement suite à la mise en place des caissons « 2<sup>ème</sup> vie » sur les déchetteries d'une part, et à l'expérimentation menée sur Argentré du Plessis,*

**Il est proposé d'établir une décision modificative au budget primitif comme suit :**

#### **INVESTISSEMENT**

##### *Dépenses d'investissement*

20- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

205- Concessions,

+ 22 000.00 €

21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2188- Autres acquisitions

+ 30 000.00 €

**LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR CETTE PROPOSITION**

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,

Nombre de votants : 48
Nombre de voix pour : 48
Abstentions : 0
Contre : 0

ADOpte la décision modificative n°3 tel que proposé , et AUTORISE le Président à signer tout document s'y rapportant.

**F3 - ADMISSION EN NON-VALEUR**

Le Président expose au Comité Syndical :

M. le Trésorier Principal nous informe de créances irrécouvrables à l'encontre d'un établissement :

Date du titre	Objet	Redevables	Créances
23/08/07	Redevance spéciale	SARL DSL	129.38
07/03/08	Redevance spéciale	SARL DSL	129.38

Au vue du certificat d'irrecouvrabilité, les créances ont été déclarées non privilégiées par conséquent irrecevables.

VU LA PROCEDURE APPLIQUEE, TOUS LES RAPPELS ET MISES EN DEMEURE, RESTES SANS SUITE,

**LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR L'ADMISSION EN NON VALEUR DE CES CREANCES.**

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,

Nombre de votants : 48
Nombre de voix pour : 48
Abstentions : 0
Contre : 0

ADOpte la proposition du Président, et AUTORISE le Président à signer tout document s'y rapportant.

## G - PRÉVENTION

**TARIFICATION INCITATIVE : BILAN DE L'OPERATION D'ARGENTRE DU PLESSIS:**

M. RESTIF demande s'il est toujours d'actualité d'effectuer une opération test de tarification incitative, sur une autre commune en plus d'Argentré du Plessis. M. HISOPE répond qu'une rencontre avec le maire de La Guerche est prévue pour discuter de projets de mise en place de BAV. Toute commune souhaitant tenter une expérience avec d'autres systèmes doit contacter le SMICTOM. D'autres syndicats sont intéressés par cette expérimentation sur Argentré et souhaitent des renseignements.

**PLAN DE PREVENTION:**

M. LELIEVRE présente quelques diapositives sur le travail de la commission prévention. Mlle MORILLE présente Olivier HASLE, stagiaire du SMICTOM et le travail de diagnostic de territoire qu'il effectue.

## PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS

- UN PROGRAMME DE 5 ANS :  
- 7 % d'OM en 5 ans

- 1 an de diagnostic
- 4 ans d'actions

RÉDUISONS  
VITE NOS DÉCHETS.  
ÇA DÉBORDE.

- En parallèle : accompagnement sur ADP

## Accompagnement des Argentréens

- Liste des actions proposées :

- 1) Caractérisation des OMr
- 2) Stop Pub
- 3) Famille témoins : 2010
- 4) Diagnostic déchets/ conseils des administrations
- 5) Grande distribution
- 6) Artisanat
- 7) Compostage individuel
- 8) Compostage éducatif-scolaire
- 9) Compostage collectif
- 10) Interventions lors de fêtes locales

## Année 1 diagnostic

- Octobre : signature accord-cadre ADEME
- Novembre à mars 2010 : état des lieux et diagnostic  
> Olivier HASLE
- Avril à juin : plan d'actions pour les 4 années suivantes  
> Olivier HASLE
- Démarrage actions en octobre 2010

### QUESTIONS DIVERSES DE L'ASSEMBLEE EN FIN DE SEANCE :

M. BENARD (ERBREE) indique que la distribution des sacs jaunes aux points de regroupement a posé soucis : les rouleaux de sacs étant déposés sur les bacs, les premiers à passer se sont servis, et tous les usagers n'ont pas eu la quantité prévue. M. MEREL rappelle que les rouleaux ne sont pas distribués en point de regroupement, qu'il a dû s'agir d'une erreur. Les habitants qui sont rattachés à un point de regroupement doivent se procurer leurs deux rouleaux de sacs jaunes en mairie. M. HISOPE demande qu'il soit fait un point à ce sujet avec le prestataire de service.

M. HISOPE, M. DAUPHIN et M. STEPHAN remercient et présentent l'ensemble de l'équipe du SMICTOM. L'ordre du jour étant épuisé, M. HISOPE clôt la séance.